

la lettre de martine billard

députée de Paris ● co-présidente du Parti de Gauche

Mai 2011

À quoi sert une députée ?



© Sylvie Donikian

Dans un précédent document, j'ai présenté un bilan des principales lois votées depuis 2007. N'hésitez pas à me le demander si vous ne l'avez pas reçu. Voici les alternatives que j'ai défendues à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale

C'est le lieu où sont concentrées les principales tâches : voter les lois, contrôler le gouvernement. Hélas le rôle du Parlement a été progressivement diminué et, à l'Assemblée, le rôle de l'opposition a été réduit à la portion congrue. De plus, à trop légiférer, les lois s'empilent sans remise à plat et en deviennent inapplicables et inappliquées. Cela entraîne une dévalorisation de la loi, dramatique pour la démocratie. Il est pourtant fondamental d'assumer au mieux son mandat pour convaincre qu'avoir des députés est utile et tout simplement par respect pour celles et ceux dont on a sollicité les suffrages.

Tout citoyen qui le souhaite peut connaître l'activité de son député :

► avec le site de l'Assemblée www.assemblee-nationale.fr qui présente une fiche par député-e avec son travail (questions posées, rapports rendus, propositions de loi déposées, interventions en séance et en commission...),

► avec celui du collectif RegardsCitoyens.org www.nosdeputes.fr,

► avec les classements établis de plus en plus souvent par des journaux à partir de ces données. Les critères varient, mais dans six classements publiés entre 2006 et 2010, j'ai été placée entre la deuxième et la 13^e place sur 577. Le non cumul de mandat a des effets positifs !

La circonscription

Les textes ne donnent aucun rôle aux députés au niveau local. Mais de fait leur intervention permet de débloquent bien des conflits avec des administrations ou des organismes parapublics ! Les erreurs de calcul des droits sociaux existent, mais il n'est pas toujours facile de le faire recon-

naître à la Caisse d'allocations familiale, à Pôle Emploi, à la Caisse d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse. Une intervention peut aider à faire valoir les droits des usagers... ce qui ne devrait pas être nécessaire, mais notre rôle est aussi d'aider à ce que la loi soit correctement appliquée.

La défense des droits des résidents étrangers prend aussi, hélas, beaucoup de place dans le climat politique actuel. Droit au séjour, à la naturalisation, aux études, à la vie en famille, droits sociaux... Une recommandation permet de limiter certains excès, en lien avec les mobilisations militantes.

Pour l'attribution des logements et des places en crèche, la députée n'a aucun pouvoir. Mais il est possible d'informer, d'orienter, de demander la vérification que tous les éléments d'un dossier ont bien été saisis, et parfois, d'obtenir qu'un incident de parcours ponctuel n'ait pas de conséquences démesurées dans le suivi d'un dossier...

Ma conception du rôle de députée, c'est aussi la présence en soutien à des mobilisations sociales, qu'elles soient emblématiques comme pour la Samaritaine, plus discrètes dans nombre de petites entreprises (notamment du commerce) ou qu'il s'agisse des services publics, de la Poste du quartier à la sauvegarde de l'Hôtel-Dieu en passant par la défense de l'école publique... Ma permanence vous est ouverte.

M B



À quand l'égalité des droits pour les personnes LGBT ?

En 2012, la dépénalisation de l'homosexualité en France aura trente ans. Et pourtant, des traitements discriminatoires envers les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres) persistent.

Malgré l'avancée importante qu'a constitué le PACS, il ne permet pas d'accéder aux mêmes droits que le mariage (congés familiaux, pension de réversion, visa et droit au séjour des ressortissants étrangers pacés avec des Français). Les couples pacés (très majoritairement hétérosexuels) ne peuvent pas adopter conjointement, alors qu'un célibataire peut adopter individuellement. Les familles recomposées ou

dont les parents sont pacés connaissent une insécurité juridique quant à l'exercice de l'autorité parentale, au détriment des enfants, qu'il s'agisse de familles hétéro- ou homoparentales. Mais pour les personnes de même sexe, pas mariage possible. Il n'est toujours pas reconnu en France, alors que dix pays l'ont déjà adopté : les Pays-Bas (2000), la Belgique (2003), l'Espagne et le Canada (2005), l'Afrique

du Sud (2006), la Norvège (2008), la Suède (2009), le Portugal, l'Islande et l'Argentine (2010).

Les principes républicains exigent l'égalité des droits pour les personnes LGBT, avec l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe, l'avancée symbolique que constitue la signature du PACS en mairie et non au tribunal, l'extension des droits ouverts par le PACS, la sécurisation des liens familiaux des enfants, la reconnaissance des droits du « second parent », l'ouverture du droit à l'adoption sans distinction de genre, d'orientation sexuelle ou de type d'union...

Comme souvent dans la lutte contre les discriminations, ces mesures nécessaires à rétablir l'égalité permettent aussi des avancées pour toute la population. ●

L'égalité salariale... sans attendre !

En 1972 était enfin inscrit dans le Code du Travail le principe d'une égale rémunération entre les femmes et les hommes. Depuis, pas moins de six lois ont été adoptées sur l'égalité salariale.



On ne compte plus les décrets, transpositions de directives européennes ou autres textes réglementaires visant à garantir les droits des femmes. Pourtant, force est de constater que la loi n'est aujourd'hui toujours pas appliquée ! En moyenne, les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes, occupent 60 % des CDD, 82 % des emplois précaires, sont les principales concernées par les temps partiels imposés ; le montant moyen de leur retraite est de 826 euros contre plus de 1 600 euros

pour les hommes... et la liste de tels chiffres synonymes d'inégalités est longue.

Le monde du travail reste le miroir de la place des femmes dans notre société. Ce sont elles qui souffrent le plus de l'inégale répartition des richesses, de l'intensification des cadences, de la violence au travail, de la précarité, de retraites insuffisantes et, finalement, de l'organisation du travail en général.

En 2007, le candidat Sarkozy avait proposé de contraindre les entreprises pour garantir l'égalité professionnelle : « sous peine de sanctions car cela fait 50 ans que, sans sanction, on n'y arrive pas ». Pur effet d'annonce car en 2011 nous en sommes encore très loin. La droite au pouvoir n'a fait qu'inscrire dans la loi l'obligation d'ouvrir et non de conclure des négociations sur la mise en place d'un plan d'égalité salariale dans les entreprises.

Aussi, j'ai déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi afin de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Ce texte propose d'imposer une pénalité pour les entreprises qui, au 31 décembre 2012, ne respecteraient pas l'égalité de rémunération entre femmes et hommes.

Les engagements ne servent que s'ils sont tenus. Dans une société encore marquée par le patriarcat et la domination masculine, seule une loi pourra imposer l'égalité de rémunération. ●

Pour une fiscalité écologique au service de l'écologie

Un changement climatique accéléré, des réserves en matières premières sur le déclin, la biodiversité en danger, l'eau potable raréfiée, notre santé menacée par les polluants : la crise écologique est une réalité. Elle résulte de notre modèle économique et social, avec la course aux profits immédiats. Rien ne sert de repeindre en vert le capitalisme : un changement de système est nécessaire.

Or, la rupture avec les modes de production et de consommation actuels ne peut reposer sur la seule responsabilité individuelle : il faut aussi des politiques publiques, et notamment une nouvelle fiscalité, qui rende des marges de manœuvre et réoriente l'économie. C'est l'objet d'une proposition de loi que j'ai déposée avec mes collègues du Parti de Gauche à l'Assemblée.

Elle contient l'abrogation du « bouclier fiscal », un salaire et un revenu maximum, à hauteur de vingt fois le revenu médian annuel. Cette mesure utile écologiquement et socialement vise à réduire les inégalités, devenues insupportables dans notre société, et à diminuer les gaspillages et destructions de ressources par les consommations de loisir de luxe des ultra-riches.

Elle supprime les niches fiscales anti-écologiques. Le transport aérien est exonéré de la Taxe intérieure de consommation (TICPE) alors qu'il s'agit d'un mode de transport particulièrement polluant. Une partie de cette TICPE est remboursée aux entreprises de transport routier alors qu'il faudrait développer le ferroutage. Posséder un yacht dans les DOM/TOM ouvre droit à un crédit d'impôt... Tout cela est anormal ! La fin de ces cadeaux fiscaux aberrants permet de récupérer plusieurs milliards d'euros chaque année. Ces recettes financeront entre autres un fond d'aide à la reconversion énergétique pour les ménages (isolation thermique, changement de mode de chauffage...).

Dans le cadre des incitations fiscales pour une conversion écologique de l'économie, nous proposons le renforcement du bonus/malus sur les véhicules ou encore le relèvement des taxes sur la publicité qui pollue et attise le consumérisme.

La réforme de la fiscalité est l'une des clés pour le changement immédiat que réclame la crise écologique. ●

Une réponse planifiée à la crise écologique

Nos sociétés ont adopté leur modèle de développement sans prendre en compte les limites des ressources de notre planète. Aujourd'hui, nous sommes en état d'urgence écologique. Les premiers responsables sont les pays occidentaux, qui ont poussé à l'extrême les logiques du capitalisme.



Si tous les être humains vivaient comme les Français, l'humanité consommerait l'équivalent de trois planètes ! C'est physiquement impossible. Il est urgent de changer rapidement nos modes de vie.

Face à un gouvernement qui accumule les non-sens écologiques (libéralisation du rail et de l'énergie ; développement des autoroutes et du trafic aérien ; fermeture des services publics de proximité...), j'ai déposé une proposition de loi instaurant une planification écologique. Car les changements profonds que nous impose la crise écologique ne se feront pas d'un coup de baguette magique et il est indispensable de les préparer dès aujourd'hui.

Ce texte prévoit la mise en place d'un plan écologique afin de :

- réorienter la production en fonction de critères d'utilité sociale et écologique et non plus selon les intérêts des actionnaires,
- concevoir l'aménagement du territoire de façon à réduire les déplacements imposés (entre domicile, travail, consommation et loisirs),
- relocaliser la production et développer des circuits courts entre lieux de production et lieux de consommation,
- obliger tous ceux qui dépendent directement de l'État (services publics et entreprises nationales) à opérer les changements nécessaires. C'est pourquoi nous voulons une réappropriation publique du secteur clé de l'énergie (EDF, GDF-Suez et Total).

Les autres acteurs économiques pourront également s'engager dans la mise en place des objectifs du plan dans le respect de leur autonomie. L'État pourra alors leur apporter des moyens supplémentaires dès lors qu'ils tiennent leur engagement de transition écologique.

Le plan écologique doit ainsi être le fruit d'un travail participatif impliquant l'ensemble des acteurs économiques du pays, les forces politiques et syndicales, le monde associatif ainsi que tous les citoyens. Notre texte propose donc de se doter des institutions nécessaires : le Commissariat à la planification écologique remplacera l'actuel Centre d'analyse stratégique (ancien Commissariat au plan) ; une Délégation interministérielle à l'aménagement écologique des territoires prendra la place de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire ; enfin la Commission nationale du débat public organisera et coordonnera des débats locaux.

Au laisser-faire libéral, comme au mythe du marché régulé, il faut opposer la volonté politique. ●

Un toit, un droit... à rendre effectif !

Qui n'a pas constaté la hausse spectaculaire de l'immobilier ? Depuis plus d'une dizaine d'années, les prix n'ont cessé d'augmenter. La crise du logement fait aujourd'hui de nombreuses victimes et en particulier les plus modestes, contraints d'aller habiter loin des centres villes. Le logement est le premier poste de dépense des ménages. À Paris, la situation est devenue totalement hors de contrôle : en dix ans, les prix au mètre carré ont augmenté de 146 % !

Des milliers de personnes n'arrivent plus à faire face à leur frais de logement, vivent dans des habitats indignes, ou se retrouvent chaque année à la rue. Cette situation n'a que trop duré.

Aussi j'ai déposé avec mes collègues députés du Parti de Gauche et du Parti Communiste, une proposition de loi établissant un programme d'urgence pour le logement. Interdiction des expulsions pour les personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales ; aucune expulsion sans relogement ; interdiction des coupures d'eau et d'énergie durant la trêve hivernale... Autant de mesures d'urgences qui s'imposent aujourd'hui.

Nous avons ensuite développé les grands axes de ce que pourrait être une politique alternative du logement. Pour nous, le droit au logement est incompatible avec la logique du marché. Pour atteindre l'objectif à terme de dépenses locatives ne dépassant pas 20 % des ressources des ménages, il est nécessaire de revenir à un système de fixation de prix maximum au m² à la location et à la vente selon les zones d'habitation.

Enfin, la crise du logement ne pourra être résolue sans un effort massif de construction. La pénurie résulte du retard dans la construction, particulièrement des logements sociaux. Aujourd'hui, il manque plus de 900 000 logements. Pour cela nous proposons de construire 500 000 logements par an, dont 200 000 logements réellement sociaux, répondant à des normes strictes pour réduire les consommations énergétiques... et la facture à payer !

Alors que l'échec du gouvernement est manifeste, notre ambition est de mettre en œuvre une politique ambitieuse qui rende le droit au logement effectif pour toutes et tous. ●

Rendre le forfait-jour conforme aux règles européennes

Le régime du « forfait-jour » s'applique à 11 % des salariés. Créé par la loi Aubry de 2000 pour les cadres autonomes dans l'organisation de leur travail, étendu en 2005 aux non-cadres, ce système particulier à la France touche des commerciaux, des consultants, des ingénieurs, des informaticiens, des techniciens de maintenance...

Le salaire est basé sur le nombre de jours travaillés dans l'année, sans décompte des heures. Le nombre maximal fixé initialement à 218, a été porté à 282 jours par an en cas d'accord d'entreprise, sous réserve d'une majoration de salaire au-delà des 218 jours. En tenant compte des obligations de repos quotidien (11 heures) et hebdomadaire, ce statut autorise des semaines de travail de 78 heures, bien au delà du plafond européen des 48 heures ! Et sans paiement d'heures supplémentaires.

Saisi par les syndicats, le Comité européen des droits sociaux a jugé à quatre reprises que la France violait la Charte européenne des droits sociaux, car cela constitue une durée « manifestement excessive pour être qualifiée de raisonnable » (janvier 2011). Le gouvernement n'a toujours pas réagi. Suite à une plainte, la Cour de cassation pourrait décider d'examiner la question et invalider le forfait-jour. L'arrêt sera connu en juillet.

En attendant, j'ai cosigné avec les autres députés communistes et du Parti de Gauche, une proposition de loi pour mettre la France en conformité avec la Charte européenne des droits sociaux. ●

Souveraineté budgétaire

Profitant de la crise financière et économique en cours, le Conseil européen et la Commission européenne ont décidé la mise sous tutelle des budgets des États membres de l'Union Européenne. Dorénavant une procédure dénommée « semestre européen de coordination des politiques économiques » impose aux divers États de transmettre leurs orientations budgétaires, avant tout vote de leurs Parlements, aux fins de vérification du respect des injonctions du Conseil, dans le cadre des politiques d'austérité imposées par le Pacte Euro plus.

Les États sont victimes de la spéculation des organismes financiers – Grèce et Irlande hier, Portugal aujourd'hui, Espagne et France demain ? Mais les institutions européennes ne proposent aucune mesure anti-spéculative comme une harmonisation fiscale visant à une meilleure répartition des richesses et à la sauvegarde de notre écosystème.

Les choix budgétaires nationaux devront donc être orientés en fonction de critères qui ont pour unique objectif de réduire les dépenses publiques. Dans la foulée, le gouvernement a décidé d'inscrire dans notre Constitution l'obligation d'équilibre budgétaire. Or c'est la baisse continue des recettes fiscales et sociales depuis 2002, à coup d'exonérations multiples, qui a entraîné le déficit actuel.

Il s'agit ni plus ni moins que d'imposer une orientation économique précise, notamment pour encadrer la politique du gouvernement qui sortira des urnes en 2012. Aucune constitution, pas plus française que européenne, n'a à déterminer des choix de société qui dépendent du suffrage universel.

C'est le sens de la proposition de loi que j'ai défendue en décembre 2010. Composée d'un article unique, elle rappelle que : « en matière budgétaire cependant, le Parlement reste souverain. Les institutions européennes ne pourront se prononcer qu'après la délibération des assemblées parlementaires. » ●

Pour contacter Martine Billard :

14, rue Saint-Germain-L'Auxerrois – 75 001 Paris

tél. : 01 42 36 04 52 – courriel : circonscription@martinebillard.org

Sur la Toile : <http://www.martine-billard.fr>

